

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.03.2022	11h24	22.145	DFS
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupe socialiste**

**Titre : Prise en charge des jeunes en souffrance psychique : quelle situation dans le canton ?**

**Contenu :**

Nous prions le Conseil d'État de bien vouloir donner suite aux interrogations et préoccupations suivantes :

1. Les capacités d'accueil et de prise en charge des adolescentes et des adolescents en grande souffrance psychique au sein d'une unité spécialisée sont-elles aujourd'hui toujours suffisantes ?
2. Dans le cas contraire, les jeunes sont-elles/ils redirigé-e-s vers d'autres centres, ou sont-elles/ils transféré-e-s dans une unité spécialisée dans le traitement de patient-e-s adultes ?
3. Cas échéant, les programmes, traitements et suivis sont-ils adaptés aux patient-e-s adolescent-e-s ?
4. Quid de la création, au sein de chaque école et centre de formation professionnelle ou académique, d'une infirmerie ou centre d'accueil de première main apte à recevoir des jeunes en grande difficulté physique ou psychique ?

**Développement :**

Si la douloureuse expérience pratique de deux années de pandémie n'avait pas suffi à mettre en lumière les graves conséquences psychiques sur la population, et en particulier sur les jeunes et les personnes en situation de précarité, les pages hélas bienvenues des journaux nous les rappellent, malgré les chaos de l'actualité. Ainsi, le mois dernier encore, le quotidien *Arcinfo* relevait au sein de ses colonnes<sup>1</sup> les effets négatifs et massifs du Covid-19 sur la santé mentale des jeunes, en particulier des 13-25 ans. Les mots, tout comme les chiffres, sont alarmants. En effet, selon le médecin-chef du département de l'enfance du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), ce sont entre 120 et 140% des lits qui sont aujourd'hui occupés et des consultations qui ont augmenté de 20% auxquels doit faire face l'institution spécialisée. Par conséquent, il semble pertinent de s'interroger sur la prise en charge des jeunes concerné-e-s : sont-elles/ils toutes et tous accueilli-e-s au sein de l'unité qui leur est normalement attribuée ? Et, en cas d'incapacité, le gouvernement peut-il nous assurer que le transfert au sein d'autres secteurs se fait de manière adaptée ?

Au surplus, force est de constater que si ce sont les jeunes qui sont gravement touché-e-s, il en va de même, par voie de conséquence, du milieu scolaire : décrochages, angoisses, voire pensées suicidaires semblent avoir pénétré les murs des écoles. Ainsi, il est aujourd'hui plus que jamais urgent de s'interroger sur la nécessité de pourvoir chaque centre de formation (écoles, lycées professionnels et académiques, hautes écoles, etc.) d'un lieu d'accueil et de personnel soignant à même de prodiguer les premiers conseils, voire les premiers secours, à une jeunesse en très grande difficulté.

<sup>1</sup>Schwyn Bayron, « Vague de souffrance psychique », *Arcinfo*, 25.02.2022, p. 9

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire :**

Hugo Clémence

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Romain Dubois	Niel Smith	Amina Chouiter Djebaili
Fabienne Robert-Nicoud	Joëlle Eymann	Julie Courcier Delafontaine
Sarah Fuchs-Rota	Josiane Jemmely	Anita Cuenat
Marinette Matthey	Karin Capelli	Jonathan Gretillat
Annie Clerc-Birambeau	Corine Bolay Mercier	Garance La Fata